

Facebook : Arnaud Montebourg et Fleur Pellerin saisissent la CNIL

À l'heure où [Facebook dément toute défaillance](#) après que d'anciens messages privés ont été rendus publics sur le bloc de publication (Timeline) des membres du réseau social, **Arnaud Montebourg** et **Fleur Pellerin** ont appelé la direction de l'entreprise à s'expliquer ce mardi auprès de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL).

Facebook est-il en infraction ?

Le ministre du Redressement productif et la ministre en charge de l'Économie numérique ont déclaré hier soir souhaiter « *connaître la nature exacte du problème : s'agit-il d'une modification impromptue de la présentation des données qui a désarçonné les utilisateurs ? ou y a-t-il eu rupture de confidentialité à travers la publication de messages privés ?* »

Pour Arnaud Montebourg et Fleur Pellerin, « *cet incident [...] souligne une fois de plus l'importance de la protection de données personnelles dans l'univers numérique et le manque de transparence quant au traitement de ces données par un acteur tel que Facebook.* »

En effet, cette nouvelle affaire met en exergue les difficultés rencontrées en la matière par la société américaine cofondée en 2004 par **Mark Zuckerberg** et [introduite en Bourse](#) en mai 2012. D'autres épisodes tels que ceux liés au lancement du programme Beacon, du bouton « *J'aime* » et de l'outil de reconnaissance faciale en témoignent.

La confidentialité des données mise à mal

En 2007, le lancement de Beacon, programme publicitaire basé sur les données privées des utilisateurs de Facebook, a suscité la controverse. Initialement intégré par défaut au réseau social, Beacon est devenu une option, avant d'être abandonné en 2009 à la suite d'une action collective menée outre-Atlantique.

Cette même année, l'introduction du bouton « *J'aime* » (Like) a entraîné un changement des conditions d'utilisation du service laissant entendre que Facebook s'était attribué la propriété de l'ensemble des contenus publiés sur le site... Sous le feu de la critique, la société a modifié ses conditions et impliqué davantage les utilisateurs dans ses choix.

Quant à la fonctionnalité de reconnaissance faciale (Tag Suggest) lancée des 2010 aux États-Unis avant de gagner l'Europe, elle a fait l'objet de nombreuses plaintes de la part d'autorités chargées de la protection des données privées. La semaine dernière, sous la pression du [régulateur irlandais](#), Facebook a décidé de suspendre au sein de l'Union européenne son outil permettant d'identifier les visages à travers la comparaison de clichés publiés sur le réseau social.

Voir aussi

[Quiz Silicon.fr – Incollable sur les grands noms du monde IT ?](#)